

Délibération 2023-015

DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET ECONOMIQUE : Aménagement de la Zone d'activité de Pechnauqué

L'an deux mille vingt-trois, le neuf mars à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire, régulièrement convoqués se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la Salle Bernadou à Villemur-sur-Tarn, sous la présidence de M. Jean-Marc DUMOULIN, Président, sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 28 février 2023.

Participants

Bessières	M. DARENGOSSE Ludovic, M. BERINGUIER Bernard, M. HAMDANI Aöli, M. MAUREL Cédric, Mme MONCERET Mylène,
Bondigoux	M. ROUX Didier,
Buzet sur Tarn	Mme CHARLES Ghislaine, M. JOVIADO Gilles
La Magdelaine sur Tarn	M. ANTONY Maxime, Mme GAYRAUD Isabelle
Layrac sur Tarn	M. ASTRUC Thierry
Le Born	M. SABATIER Robert
Mirepoix sur Tarn	Mme BLANCHARD ESSNER Sonia, M. RICHARD Jean-Louis
Villematier	-----
Villemur sur Tarn	M. CHEVALLIER Georges, Mme DELTORT Florence, M. DUMOULIN Jean-Marc, Mme DUQUENOY Aurore, Mme FOLLEROT Danielle, M. MICHELOT Jean-Michel, Mme PREGNO Agnès, M. REGIS Daniel, M. SANTOUL Michel

Conseillers ayant donné pouvoir

Mme LAVAL Carole a donné pouvoir à M. HAMDANI Aöli
Mme RIVIERE Christel a donné pouvoir à M. MAUREL Cédric
M. BONNASSIES Patrick a donné pouvoir à Mme CHARLES Ghislaine
Mme GUERRERO Katia a donné pouvoir à M. JOVIADO Gilles
M. JILIBERT Jean-Michel a donné pouvoir à M. DUMOULIN Jean-Marc

Conseillers excusés

M. DEMETZ Gilbert
Mme SAUNIER Karine

Conseiller absent

M. BRAGAGNOLO Patrice

Secrétaire de séance

Mme FOLLEROT Danielle

Membres en exercice - 31 | Membres présents - 23 | Pouvoirs - 05 | Membres absents - 03

Délibération 2023-015

Exposé

Monsieur le Président a rappelé que les terrains de la ZA de Pechnaquié III sont vendus ou en cours de négociation et afin d'y accueillir de nouvelles entreprises qui vont générer de l'emploi et de l'attractivité économique, l'aménagement du terrain actuellement libre a été découpé comme suit :

- Les futures parcelles ont une superficie d'environ 21 40m² à environ 81 40 m².

Monsieur le Président a mandaté l'Etude LPB pour la mise en œuvre des voiries, des réseaux, l'éclairage public et des espaces verts communs :

- Mission de Maîtrise d'œuvre VRD :	32 400 €TTC
- Mission Urbanisme et Environnement :	17 040 €TTC
Total :	49 440 €TTC

L'étude LBP envisage de déposer un permis d'aménager.

Décision

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le quorum étant vérifié, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, moins cinq abstentions :

- **Inscrit** le projet au budget ;
- **Autorise** Monsieur le Président (ou son représentant) à signer tous les documents afférents au Permis d'aménager ;
- **Autorise** Monsieur le Président (ou son représentant) à déposer le dossier de permis d'aménager en vue de son instruction ;
- **S'engage** à réaliser, à entretenir et à gérer les espaces communs y compris la voirie avant le transfert dans le domaine public communautaire et au-delà ;
- **Mandate** Monsieur le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de cette décision ;
- **Précise** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'État.

Résultats du vote

Votants – 28 | Pour – 23 | Contre – 00 | Abstentions – 05

Ainsi fait et délibéré à Salle Bernadou à Villemur-sur-Tarn, les jours, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de Séance,
Mme Danielle FOLLEROT



Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées,

Le **16 MARS 2023**



Pour extrait conforme,
Le Président,
M. Jean-Marc DUMOULIN

